

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2924

24 octobre 2015

SOMMAIRE

Accenture International	140339	JCSS Super 2 S.à r.l.	140352
Al Beauty (Luxembourg) S.à r.l.	140306	Keler Ccp Luxembourg S.à r.l.	140329
Ancelux Topco S.C.A.	140308	Keler Energy Luxembourg S.à r.l.	140329
CLS Sweden S.à r.l.	140317	Kosp Investissement S.A.	140336
CSHV European Holdings S.à r.l.	140319	Lebring II S.à r.l.	140345
Dabir Holding S.à r.l.	140319	LSF-KEB Capital Investments S.à r.l.	140329
Development Venture IV German Feeder S.C.A.	140316	MNKS	140338
Duhco S.A.	140327	Mozaica Luxco	140329
Farfadet S.à r.l.	140315	MS Group Fun Displays SA	140339
Fercar S.à r.l.	140330	Nexcentrica Investments Sàrl	140351
FFDC Super 2 S.à r.l.	140345	Pacific Driling Finance S.à r.l.	140351
Figespar S.A.	140316	Peter Investments Ucits Sicav	140352
Frohboesestrasse S.à r.l.	140319	PLF 1	140329
Garage Thommes Mersch Sàrl	140352	S Alpha S.à r.l.	140339
GDR S.à r.l.	140325	Shackleton Investments S.à r.l.	140312
GGC Credit Opportunities S.à r.l.	140330	Smart Private Managers (Luxembourg) S.A.	140314
Globant S.A.	140322	Société de Recyclage de matières inertes	140314
GVM Consulting S.A.	140328	Stonehage Fleming Corporate Services Lu- xembourg S.A.	140315
Home Definitions S.à r.l.	140334	Treis Gestion S.A.	140352
IDI EM Sapphire S.C.A.	140325	Vesta Assurances S.à r.l.	140338
IK Investment Partners B S.à r.l.	140326	Wurth & Associés S.A.	140326
Ilma S.à r.l.	140328		

AI Beauty (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 171.056.

—
In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth of August.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- "AI Beauty (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under B171.039,

here represented by Mrs Linda Harroch, lawyer, with professional address in Howald, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 12 August 2015.

- "Magnificent Trading Inc.", a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at c/o Arias Fabrega Trust Co. BVI Limited of 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building 2nd Floor, Wickham's Cay, P.O. Box 985 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under the BVI company number 1514264,

here represented by Mrs Linda Harroch, previously named, by virtue of a proxy given in Lugano (Switzerland) on 12 August 2015.

- Mr W.T.C. (Ronald) van der Vis, born September 13, 1967, residing at Legrasweg 10, 1251 GS Laren, The Netherlands, here represented by Mrs Linda Harroch, previously named,, by virtue of a proxy given in Laren on 11 August 2015.

- "BKK Invest AG", a public company limited by shares, incorporated and existing under the laws of Switzerland and having its registered office at Haldenstrasse 1, 6340 Baar, Schwitserland,

here represented by Mrs Linda Harroch, previously named,, by virtue of a proxy given in Lugano on 12 August 2015.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "AI Beauty (Luxembourg) S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76 Grand Rue L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B171.056, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 17 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial C") dated 21 September 2012, number 2352, page 112881. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 10 December 2012, published in the Memorial C dated 8 March 2013, number 571, page 27363.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The shareholders decide to appoint, as liquidator of the Company, Florida Liquidator Ltd, a Limited Company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at PO Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Third resolution

The shareholders decide that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treize août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- «Al Beauty (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg ayant son siège social au 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B171.039,

ici représentée par Madame Linda Harroch, avocat, demeurant professionnellement à Howal en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 12 août 2015.

- «Magnificent Trading Inc.», une société constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social au c/o Arias Fabrega Trust Co. BVI Limited of 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building 2nd Floor, Wickham's Cay, P.O. Box 985 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro de société BVI 1514264,

ici représentée par Madame Linda Harroch, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Lugano (Suisse) en date du 12 août 2015.

- Monsieur W.T.C. (Ronald) van der Vis, né le 13 septembre 1967, résidant au Legrasweg 10, 1251 GS Laren, Pay-Bas, ici représentée par Madame Linda Harroch, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Laren en date du 11 août 2015.

- «BKK Invest AG», une société anonyme constituée et régie selon les lois suisses et ayant son siège social au Hal-denstrasse 1, 6340 Baar, Suisse,

ici représentée par Madame Linda Harroch, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Lugano en date du 12 août 2015.

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «Al Beauty (Luxembourg) S.à r.l.» (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171.056, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") le 21 septembre 2012, numéro 2352, page 112881. Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2012, publié au Mémorial C en date du 8 mars 2013, numéro 571, page 27363.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

Les associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième Résolution

Les associés décident de nommer en tant que liquidateur, Florida Liquidator Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre des Iles Vierges.

Troisième Résolution

Les associés décident que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu aux comparants, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 août 2015. Relation: EAC/2015/19166. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015150107/123.

(150164696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Ancelux Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.036.

In the year two thousand fifteen, on the first of September,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

acting as the representative of the board of managers of Ancelux S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.035,

acting as the general partner and sole manager (the "Manager") of Ancelux Topco S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.036 (the "Company"),

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the Manager, acting in its capacity as general partner and sole manager of the Company, dated August 31st, 2015 (the "Resolutions").

A copy of the Resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has required the undersigned notary to enact the following:

1) The Company was incorporated on December 7th, 2012 pursuant to a deed enacted by Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 393 dated February 18th, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on August 6th, 2015 pursuant to a deed of the same notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Pursuant to article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the issued share capital of the Company is fixed at two hundred and sixty-six thousand five hundred and sixty-five US Dollars and seventy-six cents (USD 266,565.76) divided into:

- one hundred (100) unlimited shares (the "Unlimited Shares"),
 - four million four hundred and forty-two thousand seven hundred and forty-six (4,442,746) ordinary non-redeemable shares (the "Ordinary Shares"),
 - four million four hundred and forty-two thousand seven hundred and forty-six (4,442,746) redeemable class A1 shares,
 - four million four hundred and forty-two thousand seven hundred and forty-six (4,442,746) redeemable class A2 shares,
 - four million four hundred and forty-two thousand seven hundred and forty-six (4,442,746) redeemable class A3 shares,
 - four million four hundred and forty-two thousand seven hundred and forty-six (4,442,746) redeemable class A4 shares,
- and
- four million four hundred and forty-two thousand seven hundred and forty-six (4,442,746) redeemable class A5 shares.

All class A1 to class A5 shares are referred to as the "Special Shares". The Special Shares and the Ordinary Shares are hereinafter referred to as the "Capital Shares" or the "Shares", with a nominal value of one US dollar cent (USD 0.01) per share, fully paid up.

3) Pursuant to article 5.3 of the Articles, within the limits of the authorized share capital, the Manager is authorized and empowered to realize any increase of the share capital or equity of the Company with or without the issuance of new Capital Shares, it being understood that the Manager is authorized to issue such new shares in one or several issues and that the Manager is free to determine in relation to each issue which class(es) of new shares such issue will relate to and (ii) issue bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into shares and to issue shares further to the conversion or exercise of the above mentioned instruments, it being understood that if such instruments are issued during the period set forth in article 5.3.5 of the Articles, the shares upon the conversion or exercise of such instruments may be issued after the expiry of said period, it being understood that the Manager is authorized to issue such new shares in one or several issues and that the Manager is free to determine in relation to each issue which class(es) of new shares such issue will relate to.

The shares and the instruments to be issued in accordance with the provisions of article 5.3.2 of the Articles may be paid up through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, including in the three latter cases in favour of new shareholders. The shares to be issued in accordance with the provisions of article 5.3 of the Articles may be issued with or without share premium, it being understood that (i) such shares shall not be issued at a price below their nominal value and (ii) if the consideration payable to the Company for thus newly issued shares exceeds their nominal value, the excess is to be treated as share premium in respect of such shares in the books of the Company.

The Manager is specially authorized to issue such shares and, where applicable, the instruments to be issued in accordance with the provisions of article 5.3 of the Articles without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for the existing shareholders of the Company the preferential right to subscribe for such shares. The cancellation of preferential subscription rights is to be made in compliance with the relevant provisions of any shareholders' agreement that may be entered into by the Company's shareholders from time to time.

The authorization will expire on the fifth anniversary of the date of publication in the Luxembourg official gazette of the minutes of the general meeting held on 27 December 2012 and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that the Manager can proceed to an increase of share capital or issue of the above mentioned instruments as of date of the shareholder's meeting adopting this clause.

The Manager is authorized to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares (referred to in article 5.3 of the Articles) and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid instruments (referred to in article 5.3 of the Articles) as well as all the other conditions and terms of such instruments including as to their subscription, issue and payment.

The Manager is authorized to do all things necessary to amend articles 5.1 and 5.3 of the Articles in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to the present article. The Manager is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law. Furthermore, the Manager may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions, conversions or exchanges and receiving payment for shares, bonds, preferred equity certificates, warrants, options or instruments and to do all things necessary to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to article 5.3 of the Articles.

4) Pursuant to the Resolutions, the Manager has resolved to approve the issuance of the following new shares of the Company: 1,889 new non-redeemable ordinary shares, 1,889 new class A1 shares, 1,889 new class A2 shares, 1,889 new class A3 shares, 1,889 new class A4 shares and 1,889 new class A5 shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each (the "New Shares"), by cancelling the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company, pursuant to article 5.3 of the Articles, so as to increase the share capital of the Company by a total amount of one hundred and thirteen US Dollars and thirty-four cents (USD 113.34) so as to raise it from its current amount of two hundred and sixty-six thousand five hundred and sixty-five US Dollars and seventy-six cents (USD 266,565.76) to two hundred sixty-six thousand six hundred seventy-nine US Dollars and ten cents (USD 266,679.10), together with the payment of a share premium of a total amount of one hundred thirty-two thousand three hundred thirty-five US Dollars and ninety-eight cents (USD 132,335.98) (the "Capital Increase").

The New Shares have been subscribed and fully paid up by the subscribers as indicated in the Resolutions (the "Subscribers") on August 31st, 2015.

The justifying documents for the issuance and subscription of the New Shares, such as the bank excerpts indicating that the funds for the subscription of the New Shares have been transferred to the Company's bank account, have been shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.

5) As a consequence of the above mentioned increase of the share capital, the subscribed share capital of the Company amounts to two hundred sixty-six thousand six hundred seventy-nine US Dollars and ten cents (USD 266,679.10).

Therefore article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at two hundred sixty-six thousand six hundred seventy-nine US Dollars and ten cents (USD 266,679.10) divided into:

- one hundred (100) unlimited shares (the "Unlimited Shares"),

- four million four hundred forty-four thousand six hundred thirty-five (4,444,635) ordinary non-redeemable shares (the "Ordinary Shares"),

- four million four hundred forty-four thousand six hundred thirty-five (4,444,635) redeemable class A1 shares,

- four million four hundred forty-four thousand six hundred thirty-five (4,444,635) redeemable class A2 shares,

- four million four hundred forty-four thousand six hundred thirty-five (4,444,635) redeemable class A3 shares,

- four million four hundred forty-four thousand six hundred thirty-five (4,444,635) redeemable class A4 shares,

- four million four hundred forty-four thousand six hundred thirty-five (4,444,635) redeemable class A5 shares.

All class A1 to class A5 shares are referred to as the "Special Shares", with a nominal value of one US dollar cent (USD 0.01) per share, fully paid up. The Special Shares and the Ordinary Shares are hereinafter referred to as the "Capital Shares" or the "Shares".

6) Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in the first paragraph of article 5.3 of the Articles has been decreased to eighty-nine million nine hundred and sixty-nine thousand one hundred and ninety-eight US Dollars and forty-three cents (USD 89,969,198.43), so that the first paragraph of article 5.3 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" 5.3. The un-issued but authorized share capital of the Company is set at eighty-nine million nine hundred and sixty-nine thousand one hundred and ninety-eight US Dollars and forty-three cents (USD 89,969,198.43)."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil de gérance de Ancelux S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.035,

en sa qualité de gérant commandité et gérant unique (le "Gérant Commandité") de Ancelux Topco S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.036 (la "Société"),

dûment autorisé à cet effet conformément aux résolutions du Gérant Commandité, agissant en sa capacité de gérant commandité et gérant unique de la Société, en date du 31 août 2015 (les "Résolutions").

Une copie des Résolutions, signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée le 7 décembre 2012 suivant un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 393 du 18 février 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du même notaire en date du 6 août 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Conformément à l'article 5.1 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social émis de la Société est fixé à deux cent soixante-six mille cinq cent soixante-cinq US Dollars et soixante-seize centimes (USD 266.565,76) représenté par:

- cent (100) actions de commandité ("Actions de Commandité"),

- quatre millions quatre cent quarante-deux mille sept cent quarante-six (4.442.746) actions ordinaires ("Actions Ordinaires"),

- quatre millions quatre cent quarante-deux mille sept cent quarante-six (4.442.746) actions A1 rachetables,

- quatre millions quatre cent quarante-deux mille sept cent quarante-six (4.442.746) actions A2 rachetables,

- quatre millions quatre cent quarante-deux mille sept cent quarante-six (4.442.746) actions A3 rachetables,
- quatre millions quatre cent quarante-deux mille sept cent quarante-six (4.442.746) actions A4 rachetables, et
- quatre millions quatre cent quarante-deux mille sept cent quarante-six (4.442.746) actions A5 rachetables.

Toutes les actions de catégorie A1 à A5 sont dénommées ci-après comme les "Actions Spéciales". Les Actions Spéciales et les Actions Ordinaires sont ci-après désignées les "Actions de Capital" ou les "Actions", ayant une valeur nominale d'un centime de US dollar (USD 0,01) chacune, entièrement libérées.

3) Conformément à l'article 5.3 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation du capital social ou des fonds de la Société avec ou sans l'émission de nouvelles Actions de Capital, étant entendu que le Gérant Commandité est autorisé à émettre de telles nouvelles Actions de Capital en une ou plusieurs émissions et que le Gérant Commandité est libre de déterminer la/les catégorie(s) de nouvelles actions concernée(s) par chaque émission et (ii) l'émission d'obligations, de preferred equity certificates, warrants, options ou tous autres instruments convertibles, échangeables ou exerçables en actions et d'émettre des actions suite à la conversion ou l'exercice des instruments susmentionnés, étant entendu que si de tels instruments sont émis dans la période fixée à l'article 5.3.5 des Statuts, les actions suite à la conversion ou l'exercice de tels instruments peuvent être émises après l'expiration de ladite période, il est entendu que le Gérant Commandité est autorisé à émettre lesdites nouvelles actions en une ou plusieurs fois et que le Gérant Commandité est libre de déterminer la/les nouvelles catégorie(s) d'actions qui seront concernée(s) par chaque émission.

Les actions et les instruments à émettre conformément aux dispositions de l'article 5.3.2 des Statuts peuvent être payés par le biais d'apports en numéraire ou en nature par l'incorporation de réserves, de primes d'émission ou de profits non distribués, y compris en faveur de nouveaux actionnaires pour les trois derniers. Les actions à émettre conformément à l'article 5.3 des Statuts peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, étant entendu que (i) de telles actions ne peuvent être émises à un prix inférieur à leur valeur nominale et (ii) si la contrepartie due à la Société pour les nouvelles actions émises était supérieure à leur valeur nominale, alors l'excédent devrait être inscrit en tant que prime d'émission à l'égard desdites actions dans les comptes de la Société.

Le Gérant Commandité est spécialement autorisé à émettre lesdites actions et, lorsqu'applicable, les instruments à émettre conformément aux dispositions de l'article 5.3 des Statuts, sans réserver (par annulation ou limitation) le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants pour souscrire à de telles actions. La suppression des droits préférentiels de souscription doit être réalisée conformément aux dispositions applicables de tout pacte d'Actionnaires ayant pu être conclu par les Actionnaires de temps à autre.

L'autorisation expirera au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial C du procès-verbal d'assemblée générale tenue le 27 décembre 2012 et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales applicables, étant entendu que le Gérant Commandité peut procéder à une augmentation de capital ou à une émission des instruments susmentionnés tel qu'à la date de l'assemblée générale ayant adopté cet article.

Le Gérant Commandité est autorisé à déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de libération des Actions (mentionnées dans cet article 5.3 des Statuts) et si applicable, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipé), les taux d'intérêt, les taux de conversion et d'échange desdits instruments (mentionnés dans cet article 5.3 des Statuts) ainsi que tous les autres termes et conditions de tels instruments, y compris leur souscription, émission et paiement.

Le Gérant Commandité est autorisé à effectuer toutes les actions nécessaires pour modifier les articles 5.1 et 5.3 des Statuts afin d'acter le changement du capital social émis et du capital social autorisé suivant toute augmentation conformément au présent article. Le Gérant Commandité est habilité à prendre ou autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la Loi. De plus, le Gérant Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée les fonctions d'accepter les souscriptions, les conversions ou échanges de recevoir le paiement pour les actions, obligations, preferred equity certificates, warrants, options ou instruments et faire toutes les actions nécessaires pour modifier l'article 5 des présents Statuts afin d'enregistrer le changement du capital social émis et autorisé suivant toute augmentation conformément à l'article 5.3 des Statuts.

4) Lors des Résolutions, le Gérant Commandité a décidé d'approuver l'émission de nouvelles actions suivantes de la Société: 1.889 nouvelles actions ordinaires non rachetables, 1.889 nouvelles actions A1, 1.889 nouvelles actions A2, 1.889 nouvelles actions A3, 1.889 nouvelles actions A4 et 1.889 nouvelles actions A5 avec une valeur nominale d'un centime de US Dollar (USD 0,01) chacune (les "Nouvelles Actions"), en supprimant les droits préférentiels de souscription des actionnaires actuels, conformément à l'article 5.3 des Statuts, de manière à augmenter le capital social de la Société d'un montant total de cent treize US Dollars et trente-quatre centimes (USD 113,34) afin de l'élever de son montant actuel de deux cent soixante-six mille cinq cent soixante-cinq US Dollars et soixante-seize centimes (USD 266.565,76) à deux cent soixante-six mille six cent soixante-dix-neuf US Dollars et dix centimes (USD 266.679,10), avec une prime d'émission d'un montant total de cent trente-deux mille trois cent trente-cinq US Dollars et quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 132.335,98) ("Augmentation de Capital").

Les Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées par les souscripteurs tel qu'indiqué dans les Résolutions (les "Souscripteurs") en date du 31 août 2015.

Les documents justificatifs de l'émission et de la souscription des Nouvelles Actions, tels que les certificats de la banque indiquant que les fonds pour la souscription des Nouvelles Actions ont bien été transférés sur le compte bancaire de la Société, ont été montrés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

5) Suite à l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus, le capital souscrit de la Société s'élève à deux cent soixante-six mille six cent soixante-dix-neuf US Dollars et dix centimes (USD 266.679,10).

Il s'ensuit que l'article 5.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" 5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent soixante-six mille six cent soixante-dix-neuf US Dollars et dix centimes (USD 266.679,10) représenté par:

- cent (100) actions de commandité ("Actions de Commandité"),
- quatre millions quatre cent quarante-quatre mille six cent trente-cinq (4.444.635) actions ordinaires ("Actions Ordinaires"),
- quatre millions quatre cent quarante-quatre mille six cent trente-cinq (4.444.635) actions A1 rachetables,
- quatre millions quatre cent quarante-quatre mille six cent trente-cinq (4.444.635) actions A2 rachetables,
- quatre millions quatre cent quarante-quatre mille six cent trente-cinq (4.444.635) actions A3 rachetables,
- quatre millions quatre cent quarante-quatre mille six cent trente-cinq (4.444.635) actions A4 rachetables, et
- quatre millions quatre cent quarante-quatre mille six cent trente-cinq (4.444.635) actions A5 rachetables.

Toutes les actions de catégorie A1 à A5 sont dénommées ci-après comme les "Actions Spéciales", ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollars (USD 0,01) chacune. Les Actions Spéciales et les Actions Ordinaires sont ci-après désignées les "Actions de Capital" ou les "Actions".

6) De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure dans le premier paragraphe de l'article 5.3 des Statuts a été réduit à quatre-vingt-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille cent quatre-vingt-dix-huit US Dollars et quarante-trois centimes (USD 89.969.198.43) de sorte que le premier paragraphe de l'article 5.3 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" 5.3. Le capital social de la Société non-émis mais autorisé est fixé à quatre-vingt-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille cent quatre-vingt-dix-huit US Dollars et quarante-trois centimes (USD 89.969.198.43)."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à mille sept cents euros (1.700.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Et après lecture faite à la personne comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne co-signe avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 3 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/19845. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151262/256.

(150166105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Shackleton Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean--Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 199.584.

En date du 24 août 2015, la société ME BUSINESS SOLUTIONS S.à r.l., Société à Responsabilité limitée ayant son siège social au 16 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, a cédé, pour le prix convenu entre les parties, sous seing privé, treize (13) parts sociales de type A, ayant pour valeur nominale cent euros (100 €) chacune, de la société Shackleton Investments S.à r.l. à Shackleton Capital Partners LP, société ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro LP 2041.

En date du 24 août 2015, la société ME BUSINESS SOLUTIONS S.à r.l., Société à Responsabilité limitée ayant son siège social au 16 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, a cédé, pour le prix convenu entre les parties, sous seing privé, treize (13) parts sociales de type B, ayant pour valeur nominale cent euros (100 €) chacune, de la société Shackleton Investments S.à r.l. à Shackleton Capital Partners LP, société ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro LP 2041.

En date du 24 août 2015, la société ME BUSINESS SOLUTIONS S.à r.l., Société à Responsabilité limitée ayant son siège social au 16 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, a cédé, pour le prix convenu entre les parties, sous seing privé, treize (13) parts sociales de type C, ayant pour valeur nominale cent euros (100 €) chacune, de la société Shackleton Investments S.à r.l. à Shackleton Capital Partners LP, société ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro LP 2041.

En date du 24 août 2015, la société ME BUSINESS SOLUTIONS S.à r.l., Société à Responsabilité limitée ayant son siège social au 16 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, a cédé, pour le prix convenu entre les parties, sous seing privé, treize (13) parts sociales de type D, ayant pour valeur nominale cent euros (100 €) chacune, de la société Shackleton Investments S.à r.l. à Shackleton Capital Partners LP, société ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro LP 2041.

En date du 24 août 2015, la société ME BUSINESS SOLUTIONS S.à r.l., Société à Responsabilité limitée ayant son siège social au 16 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, a cédé, pour le prix convenu entre les parties, sous seing privé, treize (13) parts sociales de type E, ayant pour valeur nominale cent euros (100 €) chacune, de la société Shackleton Investments S.à r.l. à Shackleton Capital Partners LP, société ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro LP 2041.

En date du 24 août 2015, la société ME BUSINESS SOLUTIONS S.à r.l., Société à Responsabilité limitée ayant son siège social au 16 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, a cédé, pour le prix convenu entre les parties, sous seing privé, treize (13) parts sociales de type F, ayant pour valeur nominale cent euros (100 €) chacune, de la société Shackleton Investments S.à r.l. à Shackleton Capital Partners LP, société ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro LP 2041.

En date du 24 août 2015, la société ME BUSINESS SOLUTIONS S.à r.l., Société à Responsabilité limitée ayant son siège social au 16 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, a cédé, pour le prix convenu entre les parties, sous seing privé, treize (13) parts sociales de type G, ayant pour valeur nominale cent euros (100 €) chacune, de la société Shackleton Investments S.à r.l. à Shackleton Capital Partners LP, société ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro LP 2041.

En date du 24 août 2015, la société ME BUSINESS SOLUTIONS S.à r.l., Société à Responsabilité limitée ayant son siège social au 16 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, a cédé, pour le prix convenu entre les parties, sous seing privé, treize (13) parts sociales de type H, ayant pour valeur nominale cent euros (100 €) chacune, de la société Shackleton Investments S.à r.l. à Shackleton Capital Partners LP, société ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro LP 2041.

En date du 24 août 2015, la société ME BUSINESS SOLUTIONS S.à r.l., Société à Responsabilité limitée ayant son siège social au 16 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, a cédé, pour le prix convenu entre les parties, sous seing privé, treize (13) parts sociales de type I, ayant pour valeur nominale cent euros (100 €) chacune, de la société Shackleton Investments S.à r.l. à Shackleton Capital Partners LP, société ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro LP 2041.

En date du 24 août 2015, la société ME BUSINESS SOLUTIONS S.à r.l., Société à Responsabilité limitée ayant son siège social au 16 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, a cédé, pour le prix convenu entre les parties, sous seing privé, treize (13) parts sociales de type J, ayant pour valeur nominale cent euros (100 €) chacune, de la société Shackleton Investments S.à r.l. à Shackleton Capital Partners LP, société ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro LP 2041.

A la suite de ces cessions de parts, acceptées par Shackleton Capital Partners LP avec dispense de signification, la répartition des cent trente (130) parts sociales de la société est la suivante:

- Shackleton Capital Partners LP, société ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro LP 2041, détient 13 (13) parts sociales de type A;

- Shackleton Capital Partners LP, société ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro LP 2041, détient 13 (13) parts sociales de type B;

- Shackleton Capital Partners LP, société ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro LP 2041, détient 13 (13) parts sociales de type C;

- Shackleton Capital Partners LP, société ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro LP 2041, détient 13 (13) parts sociales de type D;

- Shackleton Capital Partners LP, société ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro LP 2041, détient 13 (13) parts sociales de type E;

- Shackleton Capital Partners LP, société ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro LP 2041, détient 13 (13) parts sociales de type F;

- Shackleton Capital Partners LP, société ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro LP 2041, détient 13 (13) parts sociales de type G;

- Shackleton Capital Partners LP, société ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro LP 2041, détient 13 (13) parts sociales de type H;

- Shackleton Capital Partners LP, société ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro LP 2041, détient 13 (13) parts sociales de type I;

- Shackleton Capital Partners LP, société ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro LP 2041, détient 13 (13) parts sociales de type J.

Mandataire

Référence de publication: 2015150543/90.

(150164835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

RECYMA, Société de Recyclage de matières inertes, Société Anonyme.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 38.502.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150559/10.

(150164638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Smart Private Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.966.

L'an deux mille quinze, le vingt et un août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société anonyme de droit luxembourgeois «SMART PARTNERS S.A.», ayant son siège social au 2 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

ici valablement représentée par deux administrateurs, à savoir Messieurs Frank MOISSON et Jean-Pierre MALLIAR, tous deux demeurant professionnellement au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «SMART PRIVATE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 2 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 124966, constituée suivant acte notarié 09 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 829 du 09 mai 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 323 du 13 février 2009.

Laquelle partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'actionnaire unique DECIDE de modifier l'objet social de la société.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est de fournir sur une base discrétionnaire et individualisée des services de gestion de portefeuilles d'investissements, de fournir des conseils en investissement portant sur des instruments financiers, et notamment des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire, ainsi que sur d'autres investissements, et de fournir

tout autre service relatif à l'activité de gestionnaire de fortunes et de conseiller financier y compris la fourniture de services de commissionnaire et de courtier en instruments financiers et toute autre activité liée (y compris les services auxiliaires visés à la Section C de l'Annexe II de la LSF).

La gestion s'effectuera par procuration sur des comptes ouverts au nom et pour le compte de clients auprès d'un établissement de crédit. La Société ne peut accomplir la gestion de portefeuilles d'avoirs de clients déposés en commun sur un compte global.

La Société peut également exercer l'activité de distribution de parts d'OPC admis à la commercialisation au Luxembourg.

La Société peut accomplir toute opération et fournir tout service se rapportant aux activités (i) de gérant de fortunes, (ii) de conseiller en investissement, (iii) de commissionnaire, (iv) de courtier en instruments financiers et (v) de distributeur de parts d'OPC suivant, et tel que permis par, au sens le plus large, la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée (ciaprès, la Loi de 1993) et toute législation subséquente remplaçant, modifiant ou ajoutant des dispositions à la Loi de 1993.

Plus généralement, la Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, mobilières ou immobilières qu'elle juge utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MOISSON, J.P. MALLIAR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 août 2015. Relation: EAC/2015/19643. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015150558/48.

(150164892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Stonehage Fleming Corporate Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 160.651.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015150562/11.

(150164508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Farfadet S.à r.l., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7308 Heisdorf, 5, rue Jean Beck.

R.C.S. Luxembourg B 190.984.

L'an deux mil quinze, le deux septembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

A comparu:

Madame Sophie MATHOT, employée privée en l'étude du notaire soussigné, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés suivant l'acte numéro 50.978 du répertoire du notaire soussigné,

Lequel, a exposé ce qui suit:

- (i) en date du 8 juillet 2015, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 50.979 de son répertoire, un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme - société de gestion de patrimoine familial FARFADET S.A. (ci-après la «Société»), existant selon les lois luxembourgeoises, ayant alors son siège social au §291 Route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190984, constituée selon acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3377 en date du 13 novembre 2014 (la Société),

à l'issue duquel notamment la forme de la Société a été transformée en celle d'une société à responsabilité limitée, la dénomination en FARFADET S. à r.l., le siège social transféré au 5 rue Jean Beck, L - 7308 Heisdorf et le montant du capital porté à EUR 16.443.438 (seize millions quatre cent quarante-trois mille quatre cent trente-huit Euro).

Ledit acte numéro 50.979 du répertoire du notaire soussigné a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 22 juillet 2015 portant les références 1LAC / 2015 / 23122 et déposé au RCS date du 31 juillet 2015 sous les références L150141385.

- (ii) en date du 29 juillet 2015, ledit acte a été rectifié suivant acte reçu par le notaire soussigné sous le numéro 51.267 de son répertoire soumis aux formalités de l'enregistrement le 29 juillet 2015 portant les références 1LAC / 2015 / 24031 et déposé au registre de commerce en date du 6 août 2015 sous les références L150145576.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté en outre une erreur matérielle de dactylographie dans le nombre de parts souscrites par Monsieur François-Xavier Bernard Guy MOUTEL (16.221.745 en lieu et place de 16.221.744).

Par la présente, le soussigné, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés comme indiqué ci-avant requiert la rectification du nombre de parts souscrites par Monsieur François-Xavier Bernard Guy Moutel tel qu'il apparaît au point 10 a. de l'ordre du jour et sous «SOUSCRIPTION ET LIBERATION» comme suit:

Version erronée

«a. 16.221.744 nouvelles parts sociales par Monsieur François-Xavier Moutel et» (...)

«- Monsieur François-Xavier Bernard Guy MOUTEL, précité, ici présent, déclare souscrire 16.221.744 parts sociales ainsi créées et» (...)

Version rectifiée qui remplace la version erronée

«a. 16.221.745 nouvelles parts sociales par Monsieur François-Xavier Moutel et» (...)

«- Monsieur François-Xavier Bernard Guy MOUTEL, précité, ici présent, déclare souscrire 16.221.745 parts sociales ainsi créées et» (...)

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 3 septembre 2015. 1LAC / 2015 / 28088. Reçu 12.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150833/49.

(150165261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Figespar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 191.587.

—
EXTRAIT

Il est à noter que Monsieur Hugues Aublette, administrateur de la société Figespar S.A., demeure désormais au 5, Rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150831/11.

(150165466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Development Venture IV German Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 197.342.

—
Les statuts coordonnés au 18/06/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/09/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015150786/12.

(150165413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

CLS Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.150.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth of August.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CLS Luxembourg S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 110.163 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of CLS Sweden S.à r.l. a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 125.150, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on March 9th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 890 of May 15th, 2007, the articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on June 27th, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1933 of August 7th, 2008.

hereby represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 13 August 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 2.** The Company has as its main corporate object the investment in real estate or real estate related assets, situated in Luxembourg or abroad, in order to derive income from its rental and management. This will be undertaken through acquisition, option of purchase, development and construction of real estate or by any other means. The Company may, from time to time, realise its investments in real estate by sale or any other means.

The Company may, by acquisition of holdings in whatever form or by any other type of investment or security, take part in the establishment and development of any company, registered in Luxembourg or abroad, manufacturer or commercial, having an identical, similar or related corporate purpose than the corporate purpose of the Company or which can facilitate or promote the development of the Company, as well as administer, manage, develop financially, improve, oversee and liquidate, permanently or temporarily, those interests or holdings. The Company can also give assistance to any such company as well as to any company being part of the same group of companies as the Company by means of loans, advances, guarantees, mortgages or otherwise.

Finally, the Company may carry out, both in Luxembourg and abroad, any kind of general, industrial, commercial, financial, movable or real estate operations as well as any measures of control or supervision relating directly or indirectly, in all or in part, to the fulfillment of its corporate purpose as referred to in the above 2 paragraphs, including to request financing in its favour from any Luxembourg or foreign credit institutions or from a different company or natural person by means of loans, advances, guarantees, mortgages or by any other means.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven hundred euro (EUR 700-.).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the German texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said person signed, together with the notary, the present original deed.

Follows the german translation

Im Jahr zweitausendundfünfzehn am sechsundzwanzigsten August.

Vor Maître Léonie GRETHEN, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

CLS Luxembourg S.à r.l., eine "société à responsabilité limitée", mit eingetragenem Sitz in 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 110.163 (der "Alleinanteilsinhaber"), alleiniger Anteilsinhaber der CLS Sweden S.à r.l., eine "société à responsabilité limitée", mit eingetragenem Sitz in 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12,500.- eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 125.150, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sanem, Großherzogtum Luxemburg, vom 9 März 2007, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 890 vom 15. Mai 2007; die Statuten wurden zuletzt geändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Gérard LECUIT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 27 Juni 2008, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1933 vom 7. August 2008.

hier vertreten durch Herrn Mustafa NEZAR, Jurist, mit beruflicher Adresse Luxemburg, mittels einer privaten Vollmacht erteilt in Luxemburg am 13. August 2015.

Die genannte Vollmacht, nachdem „ne varietur“ durch den Bevollmächtigten der erschienenen Partei unterzeichnet sowie durch den unterzeichneten Notar wird der vorliegenden Urkunde beigelegt zum Zwecke der Eintragung.

Der Alleinanteilsinhaber fasst folgenden Beschluss:

Einzigiger Beschluss

The Alleinanteilsinhaber beschließt Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

“ **Art. 2.** Der Hauptgesellschaftszweck der Gesellschaft ist die Investition in Immobilien oder in Immobilienvermögen, die sich im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland befinden, um Einkommen aus deren Vermietung oder Verwaltung zu erzielen. Dies wird durchgeführt durch den Erwerb, die Kaufoption, die Entwicklung und den Bau von Immobilien oder jegliche andere Mittel. Die Gesellschaft kann von Zeit zu Zeit ihre Investitionen in Immobilien durch Verkauf oder jegliche andere Art und Weise erzielen.

Die Gesellschaft kann sich durch den Erwerb von Beteiligungen in welcher Form auch immer oder durch jegliche andere Art von Investition oder Wertpapier an der Gründung und Entwicklung von jeglichem im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland eingetragenen Unternehmen beteiligen; sei es letzteres ist ein Industrie- oder Handelsunternehmen, mit einem identischem, vergleichbarem oder verwandtem Gesellschaftszweck wie der Gesellschaftszweck der Gesellschaft oder eine Gesellschaft, welche die Entwicklung der Gesellschaft vereinfachen oder fördern kann, sowie jene Interessen oder Beteiligungen auch dauerhaft oder vorübergehend bewirtschaften, verwalten, finanziell entwickeln, verbessern, beaufsichtigen und liquidieren kann. Die Gesellschaft kann auch Unterstützung leisten für jedes vorgenannte Unternehmen oder Unternehmen aus der gleichen Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft und zwar mittels Darlehen, Vorschüssen, Garantien, Hypotheken oder auf andere Weise.

Des Weiteren kann die Gesellschaft im Großherzogtum von Luxemburg und im Ausland jede Art von allgemeinen, industriellen, gewerblichen, finanziellen, beweglichen oder Immobiliengeschäften durchführen, sowie jegliche Maßnahmen der Kontrolle oder Aufsicht in direktem oder indirektem, gänzlichem oder teilweisem Bezug zur Erfüllung seines Gesellschaftszwecks, wie in beiden vorangehenden Absätzen enthalten, einschließlich die Finanzierungsanfrage zu seinen Gunsten bei luxemburgischen oder ausländischen Kreditinstitutionen oder anderen Unternehmen oder natürlichen Personen mittels Darlehen, Vorschüsse, Garantien, Hypotheken oder sonstige Mittel.“

Geschätzte Kosten

Der gesamte Betrag der Kosten, Vergütung oder Ausgaben, der der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde in Rechnung gestellt wird, wird auf etwa siebenhundert Euro (700.- EUR) geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, bestimmt hiermit, dass auf Antrag der erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in Englisch gefolgt von einer deutschen Fassung abgefasst ist. Auf Antrag dieser erschienenen Partei wird festgelegt, dass im Falle eines Unterschiedes zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung ausschlaggebend ist.

Wobei die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg an dem zu Beginn dieser Urkunde genannten Datum abgefasst wurde.

Das Dokument wurde der erschienenen Partei vorgelesen, die die Originalurkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27548. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 8. September 2015.

Référence de publication: 2015150774/115.

(150165499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Dabir Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.119.

Il est à noter que l'adresse de l'associé unique de la Société, Madame Minna Lindholm, est désormais Nikubyntie 67, 06880 Porvoo, Finlande.

Luxemburg, le 9 septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015150791/12.

(150165458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

CSHV European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 24.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 189.846.

EXTRAIT

Suite aux décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 septembre 2015, il y a lieu de noter:

- la démission de M. Amir Fukuta de sa fonction de gérant de la Société et ce avec effet au 2 septembre 2015, et
- la nomination de M. George Duke, de nationalité américaine, né le 27 décembre 1953 à Nashville, Tennessee, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle LaSalle Investment Management, 100 East Pratt Street, 20th floor, Baltimore, MD 21202, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée et ce avec effet au 2 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015150781/18.

(150165487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Frohboesestrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.600.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.124.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CLS Luxembourg S.à r.l a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, having a share capital of EUR 15,700,000.-, registered with the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg under the number B 110163 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of FROHBOESESTRASSE, S.à r.l. a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, having a share capital of EUR 1,600,000.-, registered with the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg under the number B 110124, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, enacted on 11 August 2005, published in the Memorial C, number 36 of 6 January 2006, amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, enacted on 24 September 2012, published in the Memorial C, number 2765 of 14 November 2012,

hereby represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 13 August 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 2.** The Company has as its main corporate object the investment in real estate or real estate related assets, situated in Luxembourg or abroad, in order to derive income from its rental and management. This will be undertaken through acquisition, option of purchase, development and construction of real estate or by any other means. The Company may, from time to time, realise its investments in real estate by sale or any other means.

The Company may, by acquisition of holdings in whatever form or by any other type of investment or security, take part in the establishment and development of any company, registered in Luxembourg or abroad, manufacturer or commercial, having an identical, similar or related corporate purpose than the corporate purpose of the Company or which can facilitate or promote the development of the Company, as well as administer, manage, develop financially, improve, oversee and liquidate, permanently or temporarily, those interests or holdings. The Company can also give assistance to any such company as well as to any company being part of the same group of companies as the Company by means of loans, advances, guarantees, mortgages or otherwise.

Finally, the Company may carry out, both in Luxembourg and abroad, any kind of general, industrial, commercial, financial, movable or real estate operations as well as any measures of control or supervision relating directly or indirectly, in all or in part, to the fulfillment of its corporate purpose as referred to in the above 2 paragraphs, including to request financing in its favour from any Luxembourg or foreign credit institutions or from a different company or natural person by means of loans, advances, guarantees, mortgages or by any other means.”

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to add the following paragraphs to article 12 of the articles of association of the Company, the paragraphs to be added shall read as follows:

“In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.”

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to add a paragraph to article 14 of the articles of association of the Company, the paragraph to be added shall read as follows:

“Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven hundred Euro (EUR 700.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said person signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

CLS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 15.700.000,-, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110163 (l'«Associé Unique»), associé unique de FROHBOESESRTRASSE S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 1,600,000.-, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110124, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 11 août 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 36 du 6 janvier 2006, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 24 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2765 du 14 novembre 2012,

ici dûment représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 13 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a comme objet social principal l'investissement dans l'immobilier ou dans les actifs liés à l'immobilier, situés à Luxembourg ou à l'étranger, afin de générer des revenus provenant de leur location et leur gestion. Cela pourra se réaliser par l'acquisition, l'option d'achat, le développement et la construction d'immeubles ou par tout autre moyen. La Société peut, de temps à autre, effectuer des investissements dans l'immobilier par la vente ou tout autre moyen.

La Société peut, par la prise de participations de quelque forme que ce soit ou par toute autre forme de placement ou valeurs mobilières, prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise, immatriculée au Luxembourg ou à l'étranger, industrielle ou commerciale, ayant un objet social identique, analogue ou connexe à l'objet social de la Société ou qui est de nature à favoriser ou faciliter le développement de la Société, ainsi qu'administrer, gérer, développer financièrement, mettre en valeur, superviser et liquider, à titre permanent ou temporaire, ces intérêts ou participations. La Société peut également prêter assistance à une telle entreprise ainsi qu'à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société au moyen de prêts, avances, garanties, hypothèques ou autrement.

Pour finir, la Société peut accomplir, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes mesures de contrôle ou de surveillance se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'accomplissement de son objet social tel que défini aux deux paragraphes ci-dessus, parmi lesquelles solliciter des financements en sa faveur auprès de tout établissement de crédits luxembourgeois ou étranger ou de toute autre société ou personne physique au moyen de prêts, avances, garanties, hypothèques ou de tout autre manière.»

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter des paragraphes à l'article 12 des statuts de la Société. Les paragraphes ajoutés seront rédigés de la façon suivante:

«En cas de pluralité des gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puisse s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue au Luxembourg.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.»

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter un paragraphe à l'article 14 des statuts de la Société. Le paragraphe ajouté sera rédigé de la façon suivante:

«Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé et chaque associé votera par écrit.»

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ sept cents euros (EUR 700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27551. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150268/142.

(150165064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Globant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.727.

In the year two thousand and fifteen,
on the twenty-first day of the month of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Maître Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as the duly, legally and validly appointed representative (the "Representative") of the duly authorized delegate (the "Authorized Officer") of the board of directors of Globant S.A. (the "Board of Directors"), a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173 727 (the "Company"),

duly authorized to represent the Authorized Officer pursuant to the resolutions adopted by the Authorized Officer on respectively 16 July 2015, 17 July 2015, 28 July 2015, 04 August 2015, 05 August 2015 and 07 August 2015 (the "Resolutions").

A copy of the Resolutions, initialled "ne varietur" by the Representative and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be filed with the same.

The Representative has requested the notary to record that:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 December 2012, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 258 dated 2 February 2013. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the same notary on 12 June 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2112 on 17 August 2015.

2. The share capital of the Company currently amounts to forty-one million forty-five thousand five hundred seventy-five US dollars and twenty cents (USD 41,045,575.20) represented by thirty-four million two hundred four thousand six hundred forty-six (34,204,646) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share.

3. Pursuant to article 6.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company's authorized capital, excluding the issued share capital, is set at five million twenty-three thousand six hundred twenty US dollars (USD 5,023,620.-) consisting in four million one hundred eighty-six thousand three hundred fifty (4,186,350) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share. Article 6.2 of the Articles further states that:

"The board of directors is authorized to issue common shares, to grant options to subscribe for common shares and to issue any other instruments convertible into, or giving rights to, common shares within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving a

pre-emptive subscription right for the existing shareholders during a period ending on the fifth (5th) anniversary of the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on 4 May 2015. Such common shares may be issued above, at or below market value, above or at nominal value as well as by way of incorporation of available reserves (including premium). The general meeting has waived and suppressed and has authorized the board of directors to waive, suppress or limit any preemptive subscription rights of shareholders to the extent the board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of common shares within the scope of the Company's authorized (un-issued) share capital. This authorization may be renewed, amended or extended once or several times by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association. Upon an issue of shares within the authorized share capital the board shall have the present articles of association amended accordingly.”

4. Through the adoption of the Resolutions, the Authorized Officer has decided to increase the share capital of the Company, without reserving to the existing shareholders any pre-emptive subscription right, according to the terms of article 6.2 of the Articles, by an amount of fifty-four thousand eighty-eight US dollars and eighty cents (USD 54,088.80) (the "Capital Increase Amount") in order to increase the share capital of the Company from its current amount of forty-one million forty-five thousand five hundred seventy-five US dollars and twenty cents (USD 41,045,575.20) to forty-one million ninety-nine thousand six hundred sixty-four US dollars (USD 41,099,664) through the issuance (and to issue) of forty-five thousand seventy-four (45,074) fully-paid common shares of the Company, with a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) each (each a "New Common Share" and together the "New Common Shares"), for an issue price of four hundred forty-seven thousand one hundred forty-five US dollars and fifty-eight cents (USD 447,145.58) (the "Issue Price") consisting of the Capital Increase Amount and three hundred ninety-three thousand fifty-six US dollars and seventy-eight cents (USD 393,056.78) attributed to the share premium account of the Company (the "Share Premium Amount").

5. The New Common Shares have been entirely subscribed for by the subscribers, as referred to in the Resolutions (respectively the "Subscriptions" and the "Subscribers") at the Issue Price.

The New Common Shares have been fully paid up by the Subscribers to the benefit of the Company by a contribution in cash (the "Contribution") in an aggregate amount of four hundred forty-seven thousand one hundred forty-five US dollars and fifty-eight cents (USD 447,145.58) consisting of (i) the Capital Increase Amount and of (ii) the Share Premium Amount.

Evidence of the completion of both the Subscriptions and the Contribution has been provided to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of the share capital increase, with effect as of the date of the Resolutions, (i) the share capital of the Company amounts to forty-one million ninety-nine thousand six hundred sixty-four US dollars (USD 41,099,664) and is divided into thirty-four million two hundred forty-nine thousand seven hundred twenty (34,249,720) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share and (ii) the authorized capital of the Company, excluding the issued share capital of the same, is set at four million nine hundred sixty-nine thousand five hundred thirty-one US dollars and twenty cents (USD 4,969,531.20.-) consisting in four million one hundred forty-one thousand two hundred seventy-six (4,141,276) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share.

6. Therefore the following articles of the Articles are amended accordingly and now read as follows:

" **5.1.** The Company has a share capital of forty-one million ninety-nine thousand six hundred sixty-four US dollars (USD 41,099,664) and is divided into thirty-four million two hundred forty-nine thousand seven hundred twenty (34,249,720) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share."

" **6.1.** The Company's authorized capital, excluding the Company's share capital, is set at four million nine hundred sixty-nine thousand five hundred thirty-one US dollars and twenty cents (USD 4,969,531.20.-) consisting in four million one hundred forty-one thousand two hundred seventy-six (4,141,276) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two thousand euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze,
le vingt et un août.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Maître Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant, dûment, légalement et valablement nommé (le «Représentant») du délégué dûment autorisé (le «Délégué») du conseil d'administration de la société Globant S.A. (le «Conseil d'Administration»), une société anonyme constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 727 (la «Société»),

dûment autorisé à représenter le Délégué suivant les résolutions adoptées par le Délégué respectivement en date du 16 juillet 2015, 17 juillet 2015, 28 juillet 2015, 04 août 2015, 05 août 2015 et en date du 07 août 2015 (les «Résolutions»).

Une copie des résolutions du Délégué, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec celles-ci.

Le Représentant a requis le notaire d'acter que:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 258 du 02 février 2013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 12 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2112 du 17 août 2015.

2. Le capital social de la Société est actuellement de quarante et un millions quarante-cinq mille cinq cent soixante-quinze US dollars et vingt cents (USD 41.045.575,20) représenté par trente-quatre millions deux cent quatre mille six cent quarante-six (34.204.646) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune.

3. Au terme de l'article 6.1 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est fixé à un montant de cinq millions vingt-trois mille six cent vingt US dollars (USD 5.023.620,-) divisé en quatre millions cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante (4.186.350) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune. L'article 6.2 des Statuts indique par ailleurs que:

"Le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions ordinaires, à accorder des options de souscription d'actions ordinaires et à émettre tous autres instruments convertibles en, ou donnant des droits à des, actions ordinaires dans la limite du capital social autorisé au profit de personnes et dans les conditions qu'il jugera opportunes, et plus précisément de procéder à une telle émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles ne soit réservé aux actionnaires existants pour une période se terminant au cinquième (5^{ème}) anniversaire de la date de la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 4 mai 2015. Ces actions peuvent être émises à une valeur excédant ou en-deçà de la valeur du marché, au-dessus de ou à la valeur nominale ainsi que par incorporation de réserves disponibles (y compris la prime d'émission). L'assemblée générale a renoncé et supprimé et a autorisé le conseil d'administration à renoncer, supprimer ou limiter tous droits préférentiels de souscription d'actionnaires dans la mesure où ce dernier jugera cette renonciation, suppression ou limitation opportune pour toute émission ou émissions d'actions ordinaires dans la limite du capital social autorisé (non-émis) de la Société. Cette autorisation pourra être renouvelée, modifiée ou prolongée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions requises pour la modification des statuts. Après une émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé, le conseil d'administration veillera à ce que les présents statuts soient modifiés en conséquence."

4. Par les Résolutions, le Délégué a décidé d'augmenter le capital social de la Société, sans réserver aux actionnaires existant leur droit de souscription préférentiel, conformément aux termes de l'article 6.2 des Statuts, d'un montant de cinquante-quatre mille quatre-vingt-huit US dollars et quatre-vingts cents (USD 54.088,80) (le «Montant de l'Augmentation du Capital») pour le porter de son montant actuel de quarante et un millions quarante-cinq mille cinq cent soixante-quinze US dollars et vingt cents (USD 41.045.575,20) au montant de quarante et un millions quatre-vingt-dix-neuf mille six cent soixante-quatre US dollars (USD 41.099.664) par l'émission de (et d'émettre) quarante-cinq mille soixante-quatorze (45.074) actions ordinaires entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune (chacune une «Nouvelle Action Ordinaire» et ensemble les "Nouvelles Actions Ordinaires"), pour un prix d'émission de quatre cent quarante-sept mille cent quarante-cinq US dollars et cinquante-huit cents (USD 447.145,58) (le «Prix d'Emission») représentant le Montant de l'Augmentation du Capital et un montant de trois cent quatre-vingt-treize mille cinquante-six US dollars et soixante-dix-huit cents (USD 393.056,78) alloué au compte de prime d'émission de la Société (le «Montant de la Prime d'Emission»).

5. Les Nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites et payées par les souscripteurs dont il est fait référence dans les Résolutions (respectivement les «Souscriptions» et les «Souscripteurs») au Prix d'Emission.

Les Nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement payées par les Souscripteurs par un paiement en numéraire (le «Paiement») de quatre cent quarante-sept mille cent quarante-cinq US dollars et cinquante-huit cents (USD 447.145,58) consistant dans (i) le Montant de l'Augmentation de Capital et dans (ii) le Montant de la Prime d'Emission.

Une preuve de la réalisation, à la fois, des Souscriptions et du Paiement a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

En conséquence de l'augmentation du capital social, avec effet en date des Résolutions, (i) le capital social de la Société s'élève à quarante-et-un millions quatre-vingt-dix-neuf mille six cent soixante-quatre US dollars (USD 41.099.664) et est représenté par trente-quatre millions deux cent quarante-neuf mille sept cent vingt (34.249.720) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune et (ii) le capital autorisé de la Société, excluant le capital social de celle-ci, est fixé à un montant de quatre millions neuf cent soixante-neuf mille cinq cent trente-et-un US dollars et vingt cents (USD 4.969.531,20) divisé en quatre millions cent quarante-et-un mille deux cent soixante-seize (4.141.276) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune.

6. De ce fait, les articles suivants des Statuts sont modifiés en conséquence et ont désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à quarante et un millions quatre-vingt-dix-neuf mille six cent soixante-quatre US dollars (USD 41.099.664) et est représenté par trente-quatre millions deux cent quarante-neuf mille sept cent vingt (34.249.720) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune.»

« **6.1.** Le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est fixé à un montant de quatre millions neuf cent soixante-neuf mille cinq cent trente et un US dollars et vingt cents (USD 4.969.531,20) divisé en quatre millions cent quarante et un mille deux cent soixante-seize (4.141.276) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune.» Evaluation des frais Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. GOBERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 août 2015. Relation: EAC/2015/19644. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015150298/182.

(150165153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

IDI EM Sapphire S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 196.819.

Les statuts coordonnés au 21 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015150337/11.

(150164524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

GDR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 167.031.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,

le vingt-sept août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

(le «mandant»),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 24 août 2015, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et mandant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire, ès-dites qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que son mandant, Monsieur Gabriel JEAN, prénommé, est le seul et unique associé (l'«Associé») de la société «GDR S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de CINQUANTE MILLE EUROS (50'000.- EUR), avec siège social au 19, route de Bastogne, L-9638 Pommerloch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 167 031, constituée originairement sous la dénomination de «ESPY», sous le droit et sous forme d'une société privée à responsabilité limitée belge et dont le siège social administratif et de direction effective furent transférés à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'une acte notarié dressé en date du 14 février 2012, lequel acte de transfert avec changement de la nationalité comprenant également une refonte complète de statuts fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 03 avril 2012, sous le numéro 871 et page 41794;

2.- Que les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu le 10 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 19 mars 2013, sous le numéro 662 et page 31774.

3.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à CINQUANTE MILLE EUROS (50'000.- EUR) et se trouve représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées en numéraire;

4.- Que l'Associé est devenu successivement le seul et unique propriétaire de toutes les cent (100) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité de son capital social;

5.- Que l'Associé, étant le seul associé de ladite Société, a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société;

6.- Que le même Associé déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société telle qu'indiquée dans la situation intérimaire de la Société arrêtée au 26 août 2015, par conséquent déclare approuver, sans restriction ni réserve lesdits comptes;

7.- Que l'Associé, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'il prendra personnellement en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

8.- Que partant la Société se trouve par le présent acte complètement liquidée à partir de ce jour;

9.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la Société pour l'exercice dudit mandat jusqu'à ce jour;

10.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant le délai légal de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la société présentement dissoute.

11.- Que l'Associé déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de l'Associé prémentionné a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. LECLERC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 août 2015. Relation: EAC/2015/20092. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015150291/57.

(150164530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

IK Investment Partners B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.962.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1085 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150339/9.

(150164848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Wurth & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 58.177.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme WURTH & ASSOCIES S.A., avec siège social à L-1463 Luxembourg 29 rue du Fort Elisabeth, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B58177

tenue en date du 17 août 2015 que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

L'Assemblée a accepté à l'unanimité les démissions des mandats des administrateurs ULYSS BUSINESS INC et THANELLO

Et nomme en remplacement, pour une durée de 6 ans à compter de ce jour expirant à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2021,

- Pierre Laurent TELLE, né le 27/04/1970 à Valenciennes (59) demeurant 5 rue Aldringen L-1118 Luxembourg

- Gilbert CARISTAN - LENTIN, né à Cayenne en Guyane Française le 02/09/1953 demeurant 29 rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg

L'Assemblée a accepté à l'unanimité la démission du Commissaire aux comptes société BRILLIANT ASSOCIATES CORP et nomme en remplacement, Pierre TELLE, né le 11/10/1948 à Valenciennes (59) demeurant 5 rue Aldringen L-1118 Luxembourg

pour une durée de 6 ans à compter de ce jour expirant à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2021,

Le mandat de l'administrateur et administrateur délégué Régine CAILLAU sont renouvelés pour une durée de 6 ans à compter de ce jour expirant à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2021.

Régine CAILLAU a déménagé au: 29 rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015151214/31.

(150165472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Duhco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 83.889.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "Duhco S.A." (anc. DRC S.A.), (la "Société"), établie et ayant son siège social 19 Duarefstrooss, L-9990 Weiswampach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 83.889, ayant été constituée suivant acte notarié en date du 21 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 240 du 12 février 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juin 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la Société est fixé à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000) représenté par vingt mille (20.000) actions de mille euros (EUR 1.000) chacune.

A comparu:

Duvel Moortgat NV, une société anonyme constituée et organisée selon le droit belge, ayant son siège social à Breen-donkdorp 58, 2870 Puurs, enregistrée sous le numéro (Registre des personnes morales d'Anvers -Division de Malines) 0400.764.903,

ici représentée par Madame Céline Peiffer, avocate, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 août 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de soixante millions d'euros (EUR 60.000.000) afin de le porter de son montant actuel de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000) à un montant de quatre-vingt millions d'euros (EUR 80.000.000), par l'émission de soixante mille (60.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique «Duvel Moortgat NV», prénommée, ici représentée par Madame Céline Peiffer, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée déclare souscrire aux soixante mille (60.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune et déclare les libérer intégralement par apport en numéraire d'un montant de soixante millions d'euros (EUR 60.000.000).

La somme de soixante millions d'euros (EUR 60.000.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

Suite aux décisions prises dans les résolutions précédentes, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5, alinéa 1 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à quatre-vingt millions d'euros (EUR 80.000.000) représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions de mille euros (EUR 1.000) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de six mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PEIFFER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 août 2015. Relation: EAC/2015/19797. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015151419/55.

(150165847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Ilma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.417.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150340/10.

(150164586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

GVM Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 36, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.617.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 15 mai 2015

Résolutions

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs:

- Madame Malgorzata ANCEREWICZ,

- Monsieur Tomasz JAZWINSKI, ayant son adresse privé au 8 Lindenstrasse, D-14109 Berlin

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2021 statuant sur les Comptes au 31 décembre 2020.

L'Assemblée décide de nommer un nouvel Administrateur:

- Monsieur Daniel Robert JAZWINSKI, né le 6 mai 1992, à Essen en Allemagne, et ayant son adresse privé au 8 Lindenstrasse, D-14109 Berlin

Le mandat du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2021 statuant sur les Comptes au 31 décembre 2020.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le 15 mai 2015

Résolution

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de l'Administrateur Délégué Madame Malgorzata ANCE-REWICZ

Le mandat de l'Administrateur Délégué prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2021 statuant sur les Comptes au 31 décembre 2020.

GVM CONSULTING S.A.

Référence de publication: 2015150872/27.

(150165324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

**Keler Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Keler Ccp Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 188.852.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 septembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015150375/11.

(150164873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

LSF-KEB Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 90.485.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150424/10.

(150164559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Mozaica Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 108.244.

Les statuts coordonnés au 29 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2015150436/11.

(150164489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

PLF 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.590.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 19 juin 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Mrs Stéphanie GRISIUS, Administrateur-Président, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 19 juin 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Pour PLF 1

Société anonyme

Référence de publication: 2015151062/22.

(150165768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Fercar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6352 Dillingen, 2, route de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 178.817.

Extrait de la résolution circulaire des associés du 7 septembre 2015

Les associés révoquent le mandat de gérant pour le volet débit de boisson et petite restauration de Madame Germana de Fatima CARDOSO TIMOTEO avec effet immédiat.

Les associés nomment Monsieur Henrique FERREIRA SIMOES, né à Val de Pedras (Portugal), le 2 septembre 1960, demeurant à L-8606 Bettborn, 86, rue Principale, comme gérant pour le volet débit de boisson et petite restauration, pour une durée indéterminée. Monsieur Ferreira portera le titre de «gérant» à partir de ce jour. Suite à cette nomination, les associés adaptent le pouvoir de signature de la manière suivante: «La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant».

Henrique Ferreira Simoes

Gérant

Référence de publication: 2015150836/17.

(150165465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

GGC Credit Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.123.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of August.

Before Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

AIC Credit Opportunities, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4573077 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of GGC Credit Opportunities S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register ("Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg") under number R.C.S. Luxembourg B 149.123, and having a share capital at that time of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), incorporated by a deed enacted by Maître Robert Schuman, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 November 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 2323 dated 27 November 2009 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by notarial deed enacted on 18 March 2010 by Maître Henri Hellinckx, public notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial number 950 dated 6 May 2010.

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the voluntary dissolution of the Company and subsequent opening of the liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Shareholder as liquidator of the Company;
4. Discharge of the manager of the Company;
5. Approval of the transfer of any and all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder;
6. Approval of the closing of the liquidation of the Company;
7. Determination of the place of archiving of the corporate files of the Company;
8. Approval of certain powers; and
9. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow the latter to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves, in accordance with the Luxembourg law dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, to declare the voluntary dissolution of the Company and to put the Company into liquidation (the "Liquidation").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint the Sole Shareholder of the Company, namely AIC Credit Opportunities, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4573077, as sole liquidator of the Company.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to grant a full and complete discharge, without any reservation or restriction, to the manager of the Company, namely Mr. Prescott Ashe, for the exercise of his mandate as manager of the Company for the period as from his appointment until and including the date of these resolutions.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the transfer of any and all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder, which shall be personally liable for any and all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown; the Sole Shareholder also resolves to ensure and guarantee, after the Liquidation, that all known and unknown debts of the Company, including but not limited to any payments of invoices to be issued to the Company by any notary and/or any advisors shall be assumed and settled by the Sole Shareholder.

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolves to declare the Liquidation closed and the Company to have ceased to exist with effect as from the date hereof.

Seventh resolution:

The Sole Shareholder resolves that the documents and books of the Company shall be kept during the 5 (five) years following the closing of the Liquidation at 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution:

The Sole Shareholder resolves to grant any and all powers, with full power of substitution and sub-delegation, to Mr. Prescott Ashe, in order to:

(i) sign, execute and deliver any document on behalf of the Company or the Sole Shareholder in order to instruct the payment of the invoices to be issued by notary Maître Jacques Kessler in relation to this deed and/or any other notary and/or any advisors;

(ii) sign, execute and deliver any document on behalf of the Company or the Sole Shareholder relating to the transfer to the Sole Shareholder of all the remaining assets and liabilities of the Company; and

(iii) sign, execute and deliver any document required to proceed to the final formalities regarding the closing of the Liquidation and notably (a) the closing of any bank accounts of the Company, and (b) the preparation and filing of the last tax returns of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AIC Credit Opportunities, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4573077 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de GGC Credit Opportunities S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 149.123, et ayant un capital social à cette date de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), constituée par acte notarié dressé par Maître Robert Schuman, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire public résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2323 le 27 novembre 2009 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié dressé le 18 mars 2010 par Maître Henri Hellinckx, notaire public résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 950 le 6 mai 2010.

II.- Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation de la dissolution volontaire de la Société et de l'ouverture subséquente de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique comme liquidateur de la Société;
4. Décharge des gérants de la Société;
5. Approbation du transfert de tous les droits et obligations de la Société à l'Associé Unique;
6. Approbation de la clôture de la liquidation de la Société;
7. Désignation du lieu de dépôt et conservation des livres et documents sociaux de la Société;
8. Approbation de certains pouvoirs; et
9. Divers.

Après l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir convocation préalable afférente à cette assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et, en conséquence, accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide, conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, de déclarer la dissolution volontaire de la Société et de placer la Société en liquidation (la «Liquidation»).

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer l'Associé Unique, à savoir AIC Credit Opportunities, LLC, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4573077, en tant que liquidateur unique de la Société.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide d'accorder une décharge pleine et entière, sans réserve ou restriction, au gérant de la Société, à savoir M. Prescott Ashe, pour l'exercice de son mandat en tant que gérant de la Société pour la période à compter de sa nomination jusqu'au jour des présentes résolutions inclus.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver le transfert de tous les droits et obligations de la Société à l'Associé Unique, lequel sera personnellement responsable de toutes les dettes et obligations de la Société, y compris celles inconnues à ce jour; l'Associé Unique décide également d'assurer et garantir, après la Liquidation, que toutes les dettes connues et inconnues de la Société, y inclus sans limitation tous paiements de factures à être émises à la Société par tout notaire et/ou tout conseil, seront prises en charge et réglées par l'Associé Unique.

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de déclarer la clôture de la Liquidation et la cessation de l'existence de la Société avec effet à la date des présentes.

Septième résolution:

L'Associé Unique décide que les documents sociaux et livres de la Société seront déposés et conservés durant 5 (cinq) années suivant la clôture de la Liquidation au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième résolution:

L'Associé Unique décide de donner tous pouvoirs, avec plein pouvoir de substitution et sous-délégation, à M. Prescott Ashe, afin de:

(i) Signer et remettre au nom de la Société ou de l'Associé Unique tout document relatif à l'instruction du paiement des factures à émettre par le notaire Maître Jacques Kessler relativement au présent acte et/ou toutes factures à émettre par tout autre notaire et/ou tout conseil;

(ii) signer et remettre au nom de la Société ou de l'Associé Unique tout document relatif au transfert à l'Associé Unique de tous les droits et obligations existants de la Société; et

(iii) signer et remettre tout document nécessaire pour accomplir les dernières formalités requises relatives à la clôture de la Liquidation, et notamment (a) la clôture de tous comptes bancaires de la Société, et (b) la préparation et le dépôt des dernières déclarations fiscales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la personne comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20367. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015150293/189.

(150164471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Home Definitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 19, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 199.834.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1) Madame Magdalena SAIGNE, née KRUKOWSKA, fonctionnaire européen, née le 15 Novembre 1976 à Koszalin (Pologne) demeurant à L-7513 Mersch, 19, rue d'Arlon; et

2) Monsieur David SAIGNE, juriste, né le 10 avril 1977 à Paris (France), demeurant à L-7513 Mersch, 19, rue d'Arlon.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la promotion immobilière ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant notamment la mise en valeur, la promotion, l'échange, la négociation, la vente, l'achat, l'expertise, la gestion, la location et la gestion de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets ou marques déposées et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Home Definition S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Mersch (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents,

jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-proprétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Magdalena SAIGNE, née KRUKOWSKA, pré-qualifiée, cinquante parts sociales,	50
2) Monsieur David SAIGNE, pré-qualifié, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes ces parts sociales ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-mentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le siège social est établi à L-7513 Mersch, 19, rue d'Arlon.
2. Monsieur David SAIGNE, juriste, né le 10 avril 1977 à Paris (France), demeurant à L-7513 Mersch, 19, rue d'Arlon, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Remarque

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. SAIGNE, D. SAIGNE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 8 septembre 2015. 2LAC/2015/20066. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151516/135.

(150166067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Kosp Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 189.952.

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois d'août.

Pardevant, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KOSP Investissement S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée par acte de Me Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 août 2014, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 3018 du 20 octobre 2014. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte Me Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 octobre 2014 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 3620 du 28 novembre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane RUSPINI, salarié, demeurant professionnellement à Saint-Cloud (F),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pascal BOUVY, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Augmentation du capital à raison de quatorze millions trois cent soixante-quatorze mille quatre-vingt euros (14.374.080,- €) pour le porter de trente et un mille euros (31.000,- €) à quatorze millions quatre cent cinq mille quatre-vingt euros (14.405.080,- €) par l'émission de quarante-six mille trois cent soixante huit (46.368) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- €) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription de quarante-six mille trois cent soixante huit (46.368) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- €) par Monsieur Patrice RUSPINI et libération entière des quarante-six mille trois cent soixante huit (46.368) actions nouvelles par apport en nature consistant en deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (2.499) actions de la société Delta Invest SAS, ayant son siège social à 66, Rue Eugène Labiche, F-92500 Rueil-Malmaison.

3. Changement conséquent de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à raison de quatorze millions trois cent soixante-quatorze mille quatre-vingt euros (14.374 080.- €) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,-€) à quatorze millions quatre cent cinq mille quatre-vingt euros (14.405.080,- €) par l'émission de quarante-six mille trois cent soixante huit (46.368) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- €) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en nature, comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes:

- Monsieur Patrice RUSPINI, gérant de sociétés, demeurant à F-95150 Taverny, 8, rue Benjamin GODARD, ici représenté par Monsieur Pascal BOUVY, prénommé, aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 26 août 2015,

lequel déclare souscrire quarante-six mille trois cent soixante huit (46.368) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en nature de deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (2.499) actions de la société DELTA INVEST, une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé à F-92500 Rueil-Malmaison, 66, rue Eugène Labiche, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre 393 501 283, représentant 99,96% du capital total de ladite société.

L'existence et la valeur desdites actions, a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par A3T S.A., Cabinet de révision agréé, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte en date du 24 août 2015, qui conclut comme suit:

"Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de EUR 14.374.110,- ne correspond pas au moins au 46.368 actions d'une valeur nominale de EUR 310,-chacune de KOSP Investissement S.A. à émettre en contrepartie."

Il résulte en outre d'un certificat émis en date du 26 août 2015 par le président de DELTA INVEST, que:

- «- Monsieur Patrice RUSPINI est propriétaire de 2500 actions de DELTA INVEST soit 100 % du capital social total.
- les actions apportées sont entièrement libérées;
- Monsieur Patrice RUSPINI est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions sociales n'est sujette à saisie.
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi française et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles.
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises en France, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.»

Lesdits rapports, procurations et certificat resteront, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Le surplus, s'il en est, entre l'apport en nature et la valeur nominale des actions émises en échange sera porté à un compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à quatorze millions quatre cent cinq mille quatre-vingt euros (EUR 14.405.080,-) représenté par quarante-six mille quatre cent soixante-huit (46.468) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ cinq mille cinq cents Euros (EUR 5.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ruspini, Nezar, Bouvy, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27536. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150390/100.

(150164760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Vesta Assurances S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 191.619.

- En vertu de l'acte de cession de parts du 3 août 2015,

Monsieur Pierre Lucien MANGEN, né le 30 juin 1963 à Luxembourg, gérant administratif, demeurant à 37 A An Urbech L-7418 BUSCHDORF, a transféré 1 part sociale détenue dans la société à Monsieur Antoine BRUNEAU, Gérant technique, né le 16 septembre 1959 à Neuilly-Sur-Seine (France), demeurant à 21 Op Lenkeschlei, L-3508 DUDELANGE.

Les associés de la société sont à présent:

Monsieur Antoine BRUNEAU 125 Parts Sociales

Fait à Livange, le 14 août 2015.

Le gérant

Référence de publication: 2015150625/15.

(150165093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

MNKS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150466/10.

(150164651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

MS Group Fun Displays SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6A, In den Allen.

R.C.S. Luxembourg B 162.007.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015150470/11.

(150164675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

S Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.260.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.553.

Les décisions suivantes ont été approuvées par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société qui s'est tenue en date du 04 septembre 2015:

- d'accepter la démission de Monsieur Fabian Sires en tant que gérant de la Société avec effet immédiat au 19 août 2015
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat au 4 septembre 2015 et pour une durée illimitée, Monsieur Fabrice Mas, né le 24 avril 1979 à Meaux, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

- * Monsieur Cedric B. Stebel;

- * Monsieur Graeme Stening; et

- * Monsieur Fabrice Mas.

Veillez noter que l'adresse de Friction Management A/S, l'un des associés de la Société, a changé et se situe désormais au: Svendborg Brakes A/S, Jernbanevej 9, DK-5882 Vejstrup, Denmark.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 septembre 2015.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015151100/26.

(150165682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Accenture International, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.145.369.575,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.873.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of August at 9.00 am CET.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the General Meeting) of Accenture International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 79873 (the Company).

The Company was incorporated on 21 December 2000 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which was published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 609

on 8 August 2001. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently on 15 July 2015 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Official Gazette and a rectification deed dated 19 August 2015 passed by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Official Gazette.

THERE APPEARED:

Accenture Holdings plc, a public company with limited liability incorporated and existing under the laws of Ireland, having its registered office at 1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Ireland, and registered with the Irish Companies Registration Office under registration number 560222 (the Shareholder);

being the holder of 42,468,445 (forty-two million four hundred sixty-eight thousand four hundred forty-five) ordinary shares of the Company, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, 2,040,000 (two million and forty thousand) ordinary class A shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, and, prior to their redemption, of 1,000,000 (one million) ordinary class B shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, and being the sole voting shareholder of the Company (as the Company itself holds three hundred and six thousand three hundred and thirty-eight (306,338) ordinary shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, as treasury shares which are not entitled to voting rights) (the Treasury Shares),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, by virtue of a power of attorney given under private seal, itself represented by, Marie Arnaud-Rio, avocate, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. 42,468,445 (forty-two million four hundred sixty-eight thousand four hundred forty-five) ordinary shares of the Company, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, 2,040,000 (two million and forty thousand) ordinary class A shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, and, prior to their redemption, of 1,000,000 (one million) ordinary class B shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entire voting share capital of the Company (other than the Treasury Shares which are not entitled to voting rights), are present or duly and validly represented at the General Meeting so that the Shareholder may validly resolve on all the items composing the Agenda (as defined below);

II. the General Meeting records that the agenda for the General Meeting is as follows (the Agenda):

(1) Waiver of the convening notices;

(2) (i) Acknowledgement of the Company's interim financial statements as at 30 June 2015 and (ii) recording of the automatic redemption of all of the ordinary class B shares of the Company, i.e. 1,000,000 (one million) ordinary class B shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR25) each, for a redemption consideration consisting of all the Accenture Inc. shares held by the Company, which shares will be transferred by the Company to Accenture Holdings plc upon redemption of such 1,000,000 ordinary class B shares of the Company as approved at the extraordinary general meeting of the Company to be held on August 26, 2015;

(3) Subsequent cancellation of the redeemed ordinary class B shares corresponding to all the ordinary class B shares of the Company, i.e. one million (1,000,000) ordinary class B shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, and decrease of the share capital of the Company by an aggregate amount of twenty-five million euro (EUR 25,000,000), in order to bring it from its current amount of one billion one hundred and forty-five million three hundred and sixty-nine thousand five hundred and seventy-five euro (EUR 1,145,369,575) to a new amount of one billion one hundred and twenty million three hundred and sixty-nine thousand five hundred and seventy-five euro (EUR 1,120,369,575);

(4) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above changes;

(5) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes; and

(6) Miscellaneous.

III. After due and careful consideration, the Shareholder, duly and validly represented as stated above, has adopted the following resolutions:

First resolution

The entire voting share capital of the Company (other than the Treasury Shares which are not entitled to voting rights) being validly represented for the purpose of the General Meeting, the General Meeting waives any and all requirements set out in the Articles, the Luxembourg company act or otherwise with respect to convening formalities, the Shareholder represented at the General Meeting considering itself as duly and validly convened and declaring having perfect knowledge of the Agenda which was communicated to it in advance of the General Meeting.

Second resolution

The Shareholder acknowledges the interim financial statements of the Company, a copy of which has been signed *in varietur* by the proxyholder of the Shareholder and the undersigned notary and will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities (the Interim Financial Statements).

The Shareholder (i) acknowledges that all the one million (1,000,000) ordinary class B shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, have been transferred to the Shareholder pursuant to the merger by absorption between the Shareholder as absorbing company and Accenture SCA, a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (*Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg*) under registration number B 79874 as absorbed company, and (ii) further acknowledges, and to the extent required, resolves to note that the class B shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, have consequently, and pursuant to Article 5.2(c) of the Articles as in effect immediately prior to the present resolutions, immediately following the time at which the Class B Shares were so transferred, such 1,000,000 ordinary Class B shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, have been automatically redeemed (the Redeemed Shares), in consideration for a redemption consideration representing the direct investment of the Company in Accenture Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its principal office at 161 North Clark Street, Floor 11, Chicago, IL 60601, United States of America (Accenture Inc.) and consisting of four decimal nine five four seven eight eight (4.954788) shares held by the Company in Accenture Inc. (the Accenture Inc. Shares, (the redemption consideration consisting of such Accenture Inc. Shares, the Redemption Price).

The Shareholder resolves that the Redemption Price has been set based on the Interim Financial Statements and been paid by the Company to the Shareholder through the transfer of the legal and beneficial ownership, with full title guarantee, to the Accenture Inc. Shares.

Third resolution

Further to the adoption of the foregoing resolution, the Shareholder resolves (i) to proceed with the cancellation of the Redeemed Shares, and (ii) to subsequently reduce the share capital of the Company by an aggregate amount of twenty-five million euro (EUR 25,000,000), in order to bring it from its current amount of one billion one hundred and forty-five million three hundred and sixty-nine thousand five hundred and seventy-five euro (EUR 1,145,369,575) to a new amount of one billion one hundred and twenty million three hundred and sixty-nine thousand five hundred and seventy-five euro (EUR 1,120,369,575) divided into forty-two million seven hundred seventy-four thousand seven hundred eighty-three (42,774,783) ordinary shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Ordinary Shares) and two million and forty thousand (2,040,000) ordinary class A shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Class A Shares and collectively with the Ordinary Shares the Shares), and with such rights and obligations as set out in the Articles.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles, which will now read as follows:

“ Art. 5.

5.1 Outstanding share capital

The share capital of the Company is set at one billion one hundred and twenty million three hundred and sixty-nine thousand five hundred and seventy-five euro (EUR 1,120,369,575) divided into forty-two million seven hundred seventy-four thousand seven hundred eighty-three (42,774,783) ordinary shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Ordinary Shares) and two million and forty thousand (2,040,000) ordinary class A shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Class A Shares and collectively with the Ordinary Shares, the Shares).

5.2 Redemption of Shares

(a) The Shares, irrespective of the class to which they belong are redeemable shares. Redemptions of Shares or assimilated events may occur only provided the shareholder or the shareholders of the Company, as the case may be, shall pass a redemption resolution adopted with the quorum and majority requirements needed for the amendments to the articles of association of the Company and further provided the Company shall have distributable profits or distributable reserves in order to effectuate the redemption.

(b) Upon a redemption or an assimilated event and if Shares are going to be held in treasury by the Company, an undistributable reserve shall balance on the liability side of the balance sheet the own Shares held by the Company in its assets. In such case, the voting rights and the dividend distribution and liquidation rights in respect of such Shares shall be suspended as long as such Shares shall be held in treasury by the Company.

5.3 Rights attached to the Shares

(a) Each Share entitles its holder to equal dividend, liquidation and voting rights (on a per share basis) subject to the limitations contained in this article 5.3.

(b) Each Class A Share shall only entitle its holder to dividend and liquidation rights calculated by reference to the nominal value per Class A Shares and to a special premium reserve set aside for the holders of Class A Shares and created upon the issuance of the Class A Shares.”

Fifth resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each one of them acting individually, with full power of substitution under their sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company, including, for the avoidance of doubt, the signature of said register, of the changes mentioned under the resolutions above.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR 2,800.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Shareholder, the present deed has been worded in English language, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the Shareholder, in case of divergences or discrepancies between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed has been drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

This document having been read to the proxyholder of the Shareholder which is known by the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the Shareholder signed together with us, the notary, the present notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois d'août à 9 heures CET.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée Générale) d'Accenture International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 79873 (la Société).

La Société a été constituée le 21 décembre 2000 par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui a été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) numéro 609 en date du 8 août 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 15 juillet 2015 en vertu d'un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C et par un acte rectificatif en date du 19 août 2015 de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C.

A COMPARU:

Accenture Holdings plc, une société à responsabilité limitée (public company with limited liability) constituée et existant selon les lois d'Irlande, ayant son siège social sis 1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Irlande, et immatriculée auprès du Registre du Commerce irlandais (Irish Companies Registration Office) sous le numéro d'immatriculation 560222 (l'Associé);

étant le détenteur de 42.468.445 (quarante-deux millions quatre cent soixante-huit mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 2.040.000 (deux millions quarante mille) parts sociales ordinaires de classe A de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et, avant leur rachat, de 1.000.000 (un million) de parts sociales ordinaires de classe B de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et étant le seul associé de la Société disposant d'un droit de vote (la Société détenant elle-même trois cent six mille trois cent trente-huit (306.338) parts sociales ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, en tant que parts sociales de trésorerie ne conférant pas un droit de vote) (les Parts Sociales de Trésorerie),

représentée à l'effet des présentes par Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, elle-même représentée par Marie Arnaud-Rio, avocate, ayant son adresse professionnelle sise 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, dûment et valablement représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. 42.468.445 (quarante-deux millions quatre cent soixante-huit mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 2.040.000 (deux millions quarante mille) parts sociales ordinaires de classe A de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et, préalablement à leur rachat, de 1.000.000 (un million) de parts sociales ordinaires de classe B de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société conférant un droit de vote (à l'exception des Parts Sociales de Trésorerie qui ne confèrent pas de droit de vote), sont présentes ou dûment et valablement représentées lors de l'Assemblée Générale de sorte que l'Associé puisse valablement se prononcer sur l'ensemble des points figurant à l'Ordre du Jour (tel que défini ci-dessous);

II. l'Assemblée Générale prend note de ce que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant (l'Ordre du Jour):

(1) Renonciation aux avis de convocation;

(2) (i) Prise de connaissance des comptes intérimaires de la Société au 30 juin 2015 et (ii) constat du rachat automatique de la totalité des parts sociales ordinaires de classe B de la Société consistant en 1.000.000 (un million) de parts sociales ordinaires de classe B de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR25) chacune, pour un prix de rachat constitué de l'ensemble des actions de Accenture Inc. détenues par la Société, lesquelles actions seront transférées par la Société à Accenture Holdings plc lors du rachat desdites 1.000.000 parts sociales ordinaires de classe B de la Société, tel qu'approuvé lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui se tiendra le 26 août 2015;

(3) Annulation subséquente des parts sociales ordinaires de classe B rachetées correspondant à la totalité des parts sociales ordinaires de classe B de la Société, c'est à dire un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et réduction du capital social de la Société d'un montant total de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000), à l'effet de le porter de son montant actuel d'un milliard cent quarante-cinq millions trois cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.145.369.575) à un nouveau montant d'un milliard cent vingt millions trois cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.120.369.575);

(4) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements ci-dessus;

(5) Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus; et

(6) Divers.

III. Après avoir dûment considéré ce qui précède, l'Associé, dûment et valablement représenté comme indiqué ci-dessus, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société conférant un droit de vote (à l'exception des Parts Sociales de Trésorerie qui ne confèrent pas de droit de vote) étant valablement représenté lors de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale renonce à toute exigence qui pourrait figurer dans les Statuts, la loi sur les sociétés commerciales, ou de quelque autre manière que ce soit, relativement aux formalités de convocation, l'Associé représenté lors de l'Assemblée Générale se considérant comme dûment et valablement convoqué et déclarant avoir parfaitement connaissance de l'Ordre du Jour qui lui a été communiqué préalablement à ladite Assemblée Générale.

Deuxième résolution

L'Associé prend connaissance des comptes intérimaires de la Société, dont une copie ayant été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte afin d'être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes (les Comptes Intérimaires).

L'Associé (i) prend acte que la totalité du million (1.000.000) de parts sociales ordinaires de classe B de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ont été transférées à l'Associé suite à la fusion par absorption entre l'Associé comme société absorbante et Accenture SCA, une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social sis 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 79874, en tant que société absorbée, et (ii) prend acte, et pour autant que de besoin, décide de noter que les parts sociales de classe B de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR25) chacune, ont par conséquent et conformément aux termes de l'Article 5.2(c) des Statuts tel qu'en vigueur immédiatement avant les présentes résolutions, et suivant immédiatement le moment où les parts sociales de classe B ont ainsi été transférées, lesdites 1.000.000 parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, ont été automatiquement rachetées (les Parts Sociales Rachetées), en contrepartie d'un prix de rachat représentant l'investissement direct de la Société dans Accenture Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 161 North Clark Street, Floor 11, Chicago, IL 60601, Etats-Unis d'Amérique (Accenture Inc.), et constitué de quatre virgule neuf cinq quatre sept huit huit (4,954788) actions détenues par la Société dans Accenture Inc. (les Actions Accenture Inc.) (le prix de rachat constitué desdites Actions Accenture Inc., étant défini comme le Prix de Rachat).

L'Associé décide que le Prix de Rachat a été fixé en s'appuyant sur les Comptes Intérimaires et payé par la Société à l'Associé par voie de transfert de la pleine propriété des Actions Accenture Inc.

Troisième résolution

Suite à l'adoption de la résolution précédente, l'Associé décide (i) de procéder à l'annulation des Parts Sociales Rachetées, et (ii) de réduire en conséquence le capital social de la Société d'un montant total de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000), à l'effet de le porter de son montant actuel d'un milliard cent quarante-cinq millions trois cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.145.369.575) à un nouveau montant d'un milliard cent vingt millions trois cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.120.369.575), représenté par quarante-deux millions sept cent soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingt-trois (42.774.783) parts sociales ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, (les Parts Sociales Ordinaires), et deux millions quarante mille (2.040.000) parts sociales ordinaires de classe A de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les Parts Sociales de Classe A, et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales) conférant les droits et obligations décrits dans les Statuts.

Quatrième résolution

L'Associé décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais dorénavant la teneur suivante:

« Art. 5.

5.1 Capital social émis

Le capital social de la Société s'élève à un milliard cent vingt millions trois cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.120.369.575) divisé en quarante-deux millions sept cent soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingt-trois (42.774.783) parts sociales ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), et deux millions quarante mille (2.040.000) parts sociales ordinaires de classe A de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les Parts Sociales de Classe A, et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales).

5.2 Rachat des Parts Sociales

(a) Les Parts Sociales, indépendamment de la classe à laquelle elles appartiennent, sont des parts sociales rachetables. Le rachat des parts sociales ou opérations assimilées ne peut intervenir qu'à la condition que l'associé ou les associés de la Société, selon les cas, prenne(nt) une résolution de rachat, approuvée selon les conditions de quorum et de majorité identiques à celles requises pour les résolutions modifiant les statuts de la Société et à condition également que la Société dispose de bénéfices distribuables ou de réserves disponibles permettant le rachat.

(b) Au moment du rachat ou opérations assimilées, et si des Parts Sociales sont détenues en propre par la Société, des réserves indisponibles devront compenser, au passif du bilan de la Société, les parts sociales propres à la Société, figurant à l'actif du bilan de la Société. Dans une telle hypothèse, le droit de vote et les droits économiques attachés à ces Parts Sociales devront être suspendus aussi longtemps que lesdites parts sociales resteront dans la trésorerie de la Société.

5.3 Droits attachés aux Parts Sociales

(a) Chaque Part Sociale donne à son propriétaire des droits à dividende, droits de liquidation et droits de vote (sur une base unitaire) égaux sous réserve des limitations contenues dans cet article 5.3.

(b) Chaque Part Sociale de Classe A donne seulement à son propriétaire des droits à dividende et des droits de liquidation calculés par référence à la valeur nominale unitaire de chaque Part Sociale de Classe A et des droits à la réserve spéciale de prime d'émission mise de côté pour les propriétaires de parts sociales ordinaires de classe A et créée au moment de l'émission des Parts Sociales de Classe A.»

Cinquième résolution

L'Associé décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et par la présente habiliter et autoriser tout gérant de la Société et/ou tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, chacun d'entre eux agissant à titre individuel, avec pleins pouvoirs de substitution, à procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription au registre des associés de la Société, incluant, pour éviter toute ambiguïté la signature dudit registre, aux changements mentionnés dans les résolutions ci-dessus.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte notarié, s'élève à approximativement EUR 2.800.-

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de l'Associé, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire de l'Associé, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de l'Associé dont les noms et prénoms, statut et domicile sont connus par le notaire, le mandataire de l'Associé a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. ARNAUD-RIO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/27857. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150660/307.

(150165447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

FFDC Super 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.504,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.901.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 2 septembre 2015

1. M. Liu GUANGCAI a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 2 septembre 2015.

2. Mme. Dong YAO, administratrice de sociétés, née à Nei Mongol (Chine), le 22 décembre 1971, demeurant professionnellement à An der Welle 5, 60322 Frankfurt am Main, Allemagne, a été nommée comme gérante avec effet au 2 septembre 2015 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FFDC Super 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015150839/17.

(150165442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Lebring II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 199.789.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of August.

Before Us Maître Jacques Kessler, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

First Business Parks Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered seat at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195371,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Lebring II S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any properties, securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire and held by way of contribution, subscription, underwriting

or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of properties, securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash by First Business Parks Holdings S.à r.l., prenamed.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,500.-

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Alexander Hoff, born on February 3, 1963, in Koblenz, Germany, having his professional address at Gartenstrasse 2, G-61476 Kronberg, Germany;

- Mr. Christophe Gaul, born on April 3, 1977, in Messancy, Belgium, having his professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Olivier Remacle, born on June 15, 1970, in Messancy, Belgium, having his professional address at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre août.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

First Business Parks Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195371,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Lebring II S.à r.l., qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de biens immobiliers, de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et par-

ticiper à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir et détenir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous biens immobiliers, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un gérant unique (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire par First Business Parks Management, prénommé.

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Alexander Hoff, né le 3 février 1963, à Koblenz, Allemagne, ayant son adresse professionnelle Gartenstrasse 2, G-61476 Kronberg, Allemagne;

- M. Christophe Gaul, né le 3 avril 1977, à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Olivier Remacle, né le 15 juin 1970 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle -ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 août 2015. Relation: EAC/2015/19895. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015150406/331.

(150164570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Nexcentrica Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 138.198.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150479/10.

(150164563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Pacific Driling Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 199.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 septembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015150492/11.

(150165082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Peter Investments Ucits Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 177.528.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015150502/9.
(150164813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Garage Thommes Mersch Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 13, allée John W. Léonard.
R.C.S. Luxembourg B 133.249.

Cession de parts

—
Madame Ana Paula Ferreira de Sousa (vendeur) qui est devenu propriétaire des parts par héritage (Karier Michel), constaté par acte de notoriété du 28/07/2014 demeurant à 17 rue Verte L-9135 Schieren cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à Monsieur Welter Nico (acheteur), demeurant à 41 rue Principale L-9375 Gralingen la pleine propriété de 50 (cinquante) actions lui appartenant dans la société Garage Thommes Mersch sàrl le siège social est 13 allée John W. Léonard inscrite au RCSL sous le numéro B 133249. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Fait à Heffingen, le 09.09.2015.
Référence de publication: 2015150852/17.
(150165360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Treïß Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 142.807.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 7 septembre 2015.
Référence de publication: 2015150604/10.
(150164545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

JCSS Super 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 185.115.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 2 septembre 2015

1. M. Hongzhi HUANG a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 2 septembre 2015.
2. Mme. Dong YAO, administratrice de sociétés, née à Nei Mongol (Chine), le 22 décembre 1971, demeurant professionnellement à An der Welle 5, 60322 Frankfurt am Main, Allemagne, a été nommée comme gérante avec effet au 2 septembre 2015 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.
Pour extrait sincère et conforme
Pour JCSS Super 2 S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015150935/17.
(150165464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.
